

WEALTH CONSEIL - Lettre de mission - PP



LETTRE DE MISSION

WEALTH CONSEIL
Jean-Baptiste HOLTZ

1, rue Camille BERRUYER

44000 NANTES

Tel : 09 82 57 13 07

Jean-baptiste.holtz@wealth-conseil.com

Nantes, le Sélectionner la date

Vous avez bien voulu nous consulter en qualité de conseil en gestion de patrimoine et nous vous remercions de cette confiance.

A la suite d'un premier entretien téléphonique, nous vous avons remis par email le document d'entrée en première relation comportant les mentions prescrites par l'article 325-5 du règlement général de l'AMF et par l'article L521-2 du code des assurances.

Cette lettre de mission a pour objet de définir et de contractualiser les conditions et les modalités de notre intervention.

1. **CADRE DE NOTRE INTERVENTION**

Lors de notre entretien téléphonique du , vous nous avez fait part des axes de réflexion qui vous semblent déterminants et sur lesquels vous souhaitez que nous portions l'accent compte tenu de vos objectifs patrimoniaux.

Afin de répondre à vos attentes, nous vous proposons de :



- Réaliser un audit de votre situation patrimoniale actuelle sur les plans économiques, juridiques ou fiscaux
- Evaluer votre politique de placement et d'épargne actuelle et mettre en place une stratégie de gestion à moyen long terme intégrant vos objectifs et critères de gestion
- Vous fournir un service de recommandation personnalisée en assurance
- Vous conseiller dans les allocations d'actifs de vos placements financiers, assurance-vie, immobiliers
- Etudier les moyens de valoriser votre épargne
- Préparer la transmission de votre patrimoine
- Analyser votre situation fiscale et le cas échéant les modalités d'optimisation
- Etudier les moyens de préparer votre retraite
- Etudier les moyens de protéger votre conjoint
- Etudier les modalités de financement de votre bien immobilier
- Autre

Autre :

Votre patrimoine global ou vos objectifs de placement sont amenés à évoluer dans le temps. Pour cette raison, nous pourrions vous proposer de :

- Examiner la situation consolidée des investissements réalisés par l'intermédiaire de notre cabinet et de votre exposition au risque
- Actualiser votre situation patrimoniale et réaliser, le cas échéant, un audit économique, juridique ou fiscal
- Vous tenir informé de tous les types de placements financiers / assurance-vie / immobiliers qui répondraient à votre problématique patrimoniale
- Convenir d'un rendez-vous, chaque fois que vous le jugerez nécessaire, pour faire le point sur votre situation patrimoniale
- Vous accompagner, à votre demande, dans vos démarches auprès des intermédiaires financiers, des autorités administratives ou de conseillers juridiques et fiscaux
- Autre

Autre :

2. MODALITES DE NOTRE INTERVENTION ET SPÉCIFICITÉS DE L'ACTIVITÉ DE CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Notre mission débutera à réception d'un exemplaire de la présente lettre de mission signée par vos soins.

Nous collecterons l'ensemble des éléments patrimoniaux qui nous permettront d'avoir connaissance de votre situation financière, de votre expérience et de vos objectifs en matière d'investissement.



A réception complète des documents et informations nécessaires à notre mission, nous conviendrons d'un rendez-vous de présentation de nos préconisations.

Vous pourrez alors choisir de mettre en œuvre la stratégie que vous aurez retenue avec le ou les professionnel(s). Nous espérons que vous nous accorderez votre confiance pour leur mise en œuvre.

Comme indiqué dans le document d'entrée en relation, si dans le cadre de notre mission nous devons vous prescrire des conseils en investissements financiers, ces conseils seraient fournis de manière non-indépendante. Ce conseil reposera sur l'analyse d'un éventail restreint des différents types d'instruments financiers ou services d'investissements proposés sur le marché. L'éventail se limite aux instruments émis ou fournis par des entités avec lesquelles nous entretenons des liens étroits.

Vous trouverez dans notre document d'entrée en relation la liste des établissements promoteurs de produits avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale.

Vous serez informé de toute modification de notre statut de non-indépendant ou de toute actualisation de la liste des établissements promoteurs de produits avec lesquels notre cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale.

Si notre relation était appelée à devenir durable, les comptes rendus de nos conseils en investissements financiers vous seraient transmis annuellement.

3. INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET LES STRATEGIES D'INVESTISSEMENTS PROPOSEES

Le conseil qui vous sera rendu sera formalisé dans un document qui vous fournira des informations sur les instruments financiers ou services financiers et les stratégies d'investissement proposés. Ce document précisera de quelle manière les propositions qui vous ont été présentées répondent à vos objectifs d'investissements et sont adaptées à votre situation. L'évaluation de l'adéquation relève de la responsabilité de votre conseiller. Conformément à l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le document précité précisera également des orientations et des mises en garde appropriées sur les risques et caractéristiques de ces instruments et stratégies tels que les risques en perte en capital, la volatilité, la liquidité, etc...

4. COUTS ET REMUNERATIONS

Concernant le budget relatif à cette mission et compte tenu des problématiques évoquées lors de notre entretien, nous estimons que cette mission pourra être rémunérée par des commissions et/ou des rétrocessions de commissions versées par les établissements promoteurs de produits liés aux investissements que vous réaliserez par l'intermédiaire de notre cabinet.

Des honoraires de 1000 € TTC pour votre rendez-vous découverte, l'analyse de votre situation



et l'élaboration de votre stratégie patrimoniale (notamment la rédaction de notre proposition d'investissements) seront uniquement dus si vous ne mettez pas en place par notre intermédiaire les solutions préconisées.

Pour votre information, lorsque la prestation de conseil est suivie de la réalisation effective d'un investissement financier ou de la fourniture d'un service financier par notre intermédiaire, vous êtes susceptible de supporter certains frais et il nous sera rétrocédé tout ou partie des frais et coûts suivants :

Coûts liés au service

- Droits de garde par ligne et par an
- Frais de tenue de compte par an

Païement reçu de tiers par le Distributeur

- Frais de tenue de compte
- Rétrocession Distribution
- Rétrocession

Droits d'entrée Coûts liés à l'instrument financiers

- Droit d'entrée
- Frais de transaction
- Frais marginaux

Une estimation raisonnable des coûts et frais vous sera fournie avant la réalisation de l'investissement financier ou la fourniture du service financier.

5. INFORMATIONS SUR LES MODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation contractuelle, acceptez-vous que les informations vous soient communiquées par le biais d'un support durable autre que le papier ?

- Oui
- Non



En cas de réponse positive, nous vous informons que nous pourrions vous communiquer ces informations :

Au moyen d'un site internet (les documents étant accessibles de manière continue pendant le laps de temps raisonnablement nécessaire pour que vous puissiez les examiner).

Autres

Autres :

6. **CONFIDENTIALITE**

Tous les documents et éléments qui nous seront transmis seront traités avec la plus extrême confidentialité.

En application de l'article 325-4 du règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine ou aux autorités de tutelle dans le cadre de leurs missions de contrôle.

7. **DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTIES**

Il est ici précisé que la présente mission implique une obligation de moyens et non une obligation de résultats.

Lors de notre mission, nous pourrions être amenés à demander à vos conseils habituels, avec votre accord, de bien vouloir nous communiquer tout renseignement utile.

En outre, vous vous engagez par la signature de ce document à un devoir d'information et de coopération sincère et exhaustive.

Si notre relation était appelée à devenir durable, vous nous obligeriez notamment à répondre à nos sollicitations dont l'objet sera la mise à jour des informations qui nous sont nécessaires pour vérifier l'adéquation de nos recommandations dans le temps.

Notre mission fera l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction tous les ans. Chacune des parties pourra y renoncer après un délai de préavis d'un mois.

8. **Protection des données personnelles**

Au sein de notre cabinet, nous prenons très au sérieux la confidentialité et la sécurité des données nominatives personnelles que nous recevons de nos clients. Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion



de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Monsieur Jean-Baptiste HOLTZ en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales que sont votre consentement, la nécessité d'exécuter le présent contrat, et le respect de nos obligations légales, notamment en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Leur traitement a pour finalité de nous permettre de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer nos prestations de conseil en investissement financier dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales.

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les informations collectées sont susceptibles d'être transmises à nos prestataires informatiques et, en cas d'intermédiation d'un produit, au fournisseur de celui-ci. Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : jean-baptiste.holtz@wealth-conseil.com

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal.

9. **RECLAMATION/LITIGE**

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation :

- Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF - L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 (<https://www.amf-france.org> /le médiateur)

- Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de



Identifiant du document : 5c4dfebae77b4722984476c447ff61af197fea59

Généré le :25 February 2021

Signé le: <https://www.wealth-conseil.com/>

Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS
Médiateurs : Christophe AYELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel
GUIGAL (<http://www.mediateur-conso.cmap.fr> - consommation@cmap.fr).

En cas d'échec, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

Wealth conseil - 1, rue Camille BERRUYER 44000 NANTES - tél : 09 82 57 13 07 - jean-baptiste.holtz@wealth-conseil.com

Conseiller en investissements financiers (CIF), Courtier en assurances et Courtier en opérations de banque et en services de SARL au capital social de
15 000 € - SIREN 749 951 984 RCS NANTES - TVA intracommunautaire n° FR 37 749951984 paiement (COBSB) enregistré à l'ORIAS (www.oriass.fr)
sous le n°12 066 585.

Adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine (CNCGP) association agréée par l'AMF

Activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce, Carte professionnelle N° CPI78012019000040639 délivrée par la CCI de Nantes-Saint
Nazaire.

Garantie financière et RCP de la compagnie MMA IARD Assurances Mutuelles/MMA IARD, 14 Bd M.et A. OYON 72010 Le Mans Cedex 9

Fait en un exemplaire numérique original

A:

Le:

Signature du client
(précédée des nom et prénom)

Signature :

Wealth Conseil
CIF N° ORIAS 120665585

Jean-Baptiste Holtz

Signature :

X

X

Jean-Baptiste Holtz

Signé par Jean-Baptiste Holtz

Signé le: 4 May 2022



Wealth Conseil

Page 7 de 8

Numéro de série de la piste d'audit

d75510845c24263d39095a2c582db584

Certificat de signature

Nom du document: WEALTH CONSEIL - Lettre de mission - PP

🔒 ID de document unique : 5C4DFEBAE77B4722984476C447FF61AF197FEA59

LEGALLY SIGNED USING
WPsignature
Construire. Pister. Signer des
contrats.

Horodatage

25 February 2021 16h19
CEST

8 March 2021 10h14 CEST

Audit

WEALTH CONSEIL - Lettre de mission - PP Téléversé
par Jean-Baptiste HOLTZ - jean-
baptiste.holtz@wealth-conseil.com IP 213.44.51.163

Document owner amandine.monfort@enjoyb.fr has
handed over this document to jean-
baptiste.holtz@wealth-conseil.com 2021-03-08
10:14:21 - 90.49.158.108



Ce rapport de piste d'audit fournit un enregistrement
détaillé de l'activité en ligne et des événements
enregistrés pour ce contrat.

Page 8 sur 8